



Veuve je veux vendre ma maison

Par **surveillante**, le 11/09/2013 à 18:24

Ma mère veuve depuis 20 ans mariée sous le régime de la communauté ayant fait une donation au dernier des vivants veut vendre sa maison. Doit elle demander l'avis et l'autorisation de ses 2 enfants majeurs? quelle est la part de frais de succession? quelle est la part d'héritage des enfants?
Merci de vos réponses

Par **youris**, le 11/09/2013 à 19:48

bsr,
pour répondre il faudrait connaître les clauses de la donation au dernier vivant et l'option successorale prise par votre mère.
en principe c'est la reversion de l'usufruit de la succession du conjoint prédécédé.
dans ce cas les enfants sont nus propriétaires de la moitié de la maison et il faut bien évidemment leur accord pour vendre et ils doivent recevoir une part du prix de vente.
cdt